

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 13 2025 : Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles Auberge du Raisin à Cully et Collège du Vanel à Cully

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 15 septembre 2025, la commission des finances (Cofin) a traité de l'objet cité en titre. Elle remercie Mme Evelyne Marendaz Guignet, Municipale, de sa présence et des éléments d'information fournis à la commission.

1. Eléments liminaires

Les deux crédits supplémentaires ici transmis relèvent de la première catégorie indiquée dans le préambule du préavis, c'est-à-dire des dépenses relatives à des mesures urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal.

La question peut se poser de savoir si de tels crédits supplémentaires pourraient être traités selon l'article 39, al. 13 du règlement du Conseil, mais comme déjà indiqué il s'agit de dépenses de toute façon déjà engagées.

2. Auberge du Raisin, à Cully

Comme précisé dans le préavis, différentes interventions urgentes ont dû être effectuées, notamment en lien avec des obligations légales suite à un contrôle. Les conséquences de ce contrôle, effectué en novembre 2024, ne pouvaient pas encore être clairement calculées lors de l'approbation du budget 2025 par notre conseil.

Dans le cadre de la discussion sur les travaux effectués à l'Auberge du Raisin, la Cofin a été informée que le diagnostic demandé sur l'état du bâtiment est bien avancé et devrait aboutir d'ici un à deux mois.

Au budget 2026, l'entretien courant du bâtiment devrait être revu à la hausse compte tenu des travaux indispensables déjà identifiés (chambres, canalisations, cuisine, chaîne du froid...). Celui-ci pourrait être de l'ordre de CHF 170'000.- (compte 96301.3431.100, dont le montant au budget 2025 est de CHF 50'000.-).

3. Collège du Vanel, à Cully

Compte tenu de l'analyse en cours sur les collèges de la Commune, il avait été décidé dans les années 2021/22 d'attendre pour renouveler le système de chauffage du Collège du Vanel qui arrivait bientôt en fin de vie. Ce moment est maintenant arrivé car la chaudière a dû être obligatoirement changée cet été. Les travaux ont été effectués alors que les élèves étaient en vacances. Le choix s'est porté sur le gaz afin de ne pas avoir à changer les radiateurs, vu l'incertitude sur l'usage futur de ce bâtiment.

Nous pouvons relever que la chaudière du Collège du Genevrey date d'à peu près la même époque que celle qui vient d'être changée, soit une trentaine d'année. Pour l'instant, elle fonctionne encore correctement.

4. Conclusions

Fort de ce qui précède, la commission des finances invite le conseil communal de Bourg-en-Lavaux à accepter le préavis 13/2025 et ainsi

à valider les crédits supplémentaires pour les dépenses urgentes et imprévisibles, conformément au point 6 du préavis 18/2021 « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 » pour un montant total de CHF 87'200.- se répartissant de la manière suivante :

- **travaux relatifs aux réparations et mesures sanitaires à l'Auberge du Raisin à Cully de CHF 45'800.- (compte 96301.3431.100) tel que demandé dans le présent préavis ;**
- **travaux relatifs au changement de chauffage au collège du Vanel à Cully de CHF 41'400.- (compte 21702.3144.00) tel que demandé dans le présent préavis.**

Bourg-en-Lavaux, le 18 septembre 2025

La commission des finances :

Christian Currat (rapporteur)

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Stéphane Massy

Nicolas Potterat